ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Rapport de présentation des Orientations Budgétaires 2025

Budgets annexes
Eau, Assainissement SPANC

Conseil d'agglomération du 14 novembre 2024

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3

II. BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET EAU 4

A. Le contexte 4

B. Le bilan de l'année 2024 4

C. Les objectifs de l'année 2025 5

D. L'équilibre budgétaire 5

1. La section d'exploitation 6
2. La section d'investissement 8
3. Plan pluriannuel d'investissement 10

III. BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 12

A. Le contexte 12

B. Le bilan de l'année 2024 12

C. Les objectifs de l'année 2025 13

D. L'équilibre budgétaire 13

1. La section d'exploitation 13
2. La section d'investissement 16
3. Plan pluriannuel d'investissement 18

IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2025 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 19

A. Contexte, bilan et objectifs 19

B. L'équilibre budgétaire 19

1. La section d'exploitation 19
2. La section d'investissement 20

V. AUDIT DE LA DETTE 21

A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2025 21

B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement 21

C. Dette selon la charte de bonne conduite 22

VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2024-2025) 23

VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE 23

VIII. CONCLUSION 24

I. INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT.
Il a pour vocation de définir les perspectives dans lesquelles va s'organiser le budget primitif à venir. Il est donc une étape impérative avant l'adoption de ce dernier dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) prévoit que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article précité sont applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) par renvoi de l'article L.2221-5 du CGCT. Ainsi, les SPIC doivent organiser le débat d'orientation budgétaire dès lors qu'ils sont rattachés à une collectivité de 3500 habitants et plus.

Ce dernier doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi NOTRe en date du 7 août 2015 exige qu'un Rapport soit élaboré au soutien du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le président présente ainsi à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions…
- la présentation des engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- les dépenses de personnel
- L'épargne brute
- Le plan pluriannuel d'investissement

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et est transmis au préfet.
Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération à la rubrique « finances de l'ARC » (https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc).

Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC.

Le vote de ces budgets 2025 intervient avant la clôture de l'exercice 2024.
Le vote des comptes administratifs 2024 est prévu fin mars 2025. Les excédents cumulés qui seront constatés au 31/12/2024 ne peuvent donc pas être pris en compte lors du budget primitif 2025.
Comme l'année dernière et de façon à avoir une vision plus globale, il est proposé de prendre en compte l'ensemble des dépenses recensées. Ces-dernières seront financées par les excédents cumulés au 31/12/2024. En attendant le compte administratif, le budget s'équilibrera par un emprunt. Lors du budget supplémentaire (BS), voté fin mars 2025, les excédents seront alors constatés et viendront compenser l'emprunt qui deviendra alors inutile.

À noter que la préparation des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aérodrome, déchets et transport) sera menée simultanément avec celle du budget principal.

Dans l'ensemble du document les dépenses et recettes proposées dans le cadre du DOB 2025 sont comparées à celles du Budget Primitif (BP) 2024. **Nous rappelons qu'il n'y a pas d'écart entre le DOB 2024 et le BP 2024, depuis plusieurs années, ce qui traduit une sincérité budgétaire.**

II. BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET EAU

A. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.
Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entrainé la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueuil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

En 2018, l'ARC a fusionné avec la Communauté de Commune de la Basse Automne et la compétence eau potable a été transférée en 2020.

B. Le bilan de l'année 2024

Les réalisations 2024 sont les suivantes :
- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Lancement de la consultation pour la nouvelle CSP eau potable de l'ARC
- Le renouvellement de la CSP de Béthisy St Pierre
- Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur le territoire,
- L'étude de maitrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de l'ARC
- Lancement du marché de réhabilitation des réservoirs de l'ARC
- Audit complémentaires des cantines de l'ARC et accompagnement pour un changement de mode de gestion des cantines pour le reste des cantines de la ville de Compiègne
- Le retour en régie des cantines de Margny les Compiègne et Verberie. Préparation au retour en régie de la cuisine de Royallieu à Compiègne.
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs; le développement des filières courtes, le développement de l'agroforesterie et des haies bocagères…
- Suivi de l'étude de bassin d'alimentation de captage pour l'ensemble des forages de l'ARC (sauf Baugy et les Hospices) en vue de renforcer la protection de la ressource en eau et de déterminer l'évolution des trichloréthylènes sur Nery.
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire… (37 classes ont participé sur l'ensemble du territoire)

C. Les objectifs de l'année 2025

Le budget 2025 s'élève à :

- 3 160 K€ en fonctionnement
- 3 858 K€ en investissement

Il correspond aux objectifs suivants :

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Attribution de la CSP eau potable de l'ARC qui devrait permettre de réaliser des économies d'échelle
- Le renouvellement des canalisations (programme qui est présenté et validé chaque année en commission développement durable,
- Travaux de réhabilitation sur les réservoirs de St Sauveur et le 450m3 de Margny les Compiègne.
- Renouvellement de la DUP de Baugy, enjeu du volume d'eau prélevable
- Lancement des études pour une SDAEP 2 (Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable) :
    - Poursuite des secours sur le secteur de la Basse Automne
    - Amélioration de la qualité des eaux pompées
- La poursuite de l'accompagnement des communes pour développer le bio dans la restauration collective
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs; le développement des filières courtes…
- Poursuite du suivi de l'étude de bassin d'alimentation de captage pour l'ensemble des forages de l'ARC (lutte contre les pesticides et les nitrates), sauf Baugy et les Hospices, en vue de renforcer la protection de la ressource en eau et de déterminer l'évolution des trichloréthylènes sur Nery.
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire…
- Participation financière pour la diététicienne pour les cantines en régie.

D. L'équilibre budgétaire

Comme l'an dernier les équilibres budgétaires ont pu être trouvés en 2025 sans augmentation des tarifs de l'eau potable.
L'une des conditions essentielles pour répondre durablement aux objectifs affichés par le projet de l'agglomération repose sur la capacité à dégager en exploitation les marges suffisantes pour maintenir et si possible améliorer l'autofinancement de l'investissement. La notion d'épargne est donc très importante.

L'année 2025 se caractérise par la stabilité des dépenses d'exploitation, la continuité de l'effort sur le renouvellement des canalisations et la rénovation des réservoirs. Ces investissements seront financés par la redevance, stable par rapport à 2024, la reprise de provision pour les réservoirs, et la consommation d'une partie des excédents cumulés. Ces-derniers s'élèvent à 2,04 M€ au 31/12/2023 (1,7M€ prévus au 31/12/2024). Le résultat cumulé au 31/12/2024 serait de l'ordre de 1,7M€, selon les estimations effectuées à ce jour.

A noter que dans le courant de l'année 2025, la nouvelle délégation de service public sera mise en œuvre.

Le projet du budget EAU 2025 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

Le budget dégage un excédent de la section d'exploitation qui alimente un résultat global permettant un transfert de crédits en section d'investissement.

La section d'exploitation affiche une augmentation des dépenses/recettes totales d'exploitation (opérations d'ordre comprises) de + 307 K€ par rapport au budget 2024 (avant la reprise des résultats 2024).
Les recettes réelles ont augmenté de + 318 k€ entre 2024 et 2025, et + 108 k€ par rapport au réel 2023, en raison de la reprise de provision de 450 k€.

Les dépenses réelles ont augmenté de + 40 k€ entre 2024 et 2025. Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	2 200 000	2 200 000	0	0%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	315 000	183 200	-131 800	-42%
78	REPRISES SUR PROVIVIONS	0	450 000	450 000	#DIV/0!
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	**2 515 000**	**2 833 200**	**318 200**	**13%**
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	218 337	207 228	-11 109	-5%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	**218 337**	**207 228**	**-11 109**	**-5%**
	Somme :	**2 733 337**	**3 040 428**	**307 091**	**11%**

- Stabilité à 2,2 M€ de redevances collectés, correspondant à ce qui a été réellement reçu en 2023,
- 183 K€ de subventions (Agence de l'eau) et prestations :
    - 31,2 k€ pour les animations dans les écoles,
    - 44 k€ d'animation captage,
    - 8 K€ de subvention de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts de France (DRAAF) pour l'accompagnement au changement de mode de gestion de la restauration collective des communes de l'ARC.
    - 100 K€ pour les études des bassins d'alimentation des forages
- 207 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions),

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	466 500	520 850	54 350	12%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	200 000	206 000	6 000	3%
66	CHARGES FINANCIERES	45 755	35 700	-10 055	-22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	0	-10 000	-100%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	**722 255**	**762 550**	**40 295**	**6%**
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	743 382	941 349	197 967	27%
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 267 700	1 336 529	68 828	5%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	**2 011 082**	**2 277 878**	**266 796**	**13%**
	Somme :	**2 733 337**	**3 040 428**	**307 091**	**11%**

- + 54 K€ de charges à caractère général, en raison notamment :
    - + 180 K€ pour les achats de compteurs de Margny Les Compiègne
    - – 34 k€ pour la sous-traitance générale dont la prévision a été affinée par rapport à 2024
    - – 85 k€ pour les études reportées des nitrascopes (outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates) en lien avec la mise en concurrence de la délégation de service public
    - -10 K€ pour l'achat d'eau : plus d'achat pour Béthisy Saint Pierre suite à l'intégration de la commune à la nouvelle Délégation de service public
- + 6 K€ pour les charges de personnel, légère hausse liée aux évolutions salariales
- - 10 K€ de charges financières, lié au remboursement de la dette
- - 10 K€ de charges exceptionnelles prévues en 2024 pour l'éventuelle régularisation des titres sur exercices antérieurs
- + 198 K€ de virement à la section d'investissement, lié notamment à la reprise de provision de 450€.
- + 69 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	BP 2024	Propositions 2025
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat et provisions (1)	2 515 000	2 383 200
Dépenses réelles d'exploitation (2)	722 255	762 550
Epargne brute (3)=(1)-(2)	1 792 745	1 620 650
Remboursement en capital (4)	255 437	267 000
Epargne nette (3)-(4)	**1 537 308**	**1 353 650**

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2025 l'épargne brute 2025 s'établirait à 1,62 M€ (1,79 M€ en 2024). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (267 K€), d'où une épargne nette positive de 1,35 M€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2023 s'élevait à 1,62 M€.

On constate donc une détérioration de l'épargne brute compensée par une reprise de provision de 450 k€.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	258 000	80 000	-178 000	-69%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 275 592	1 474 850	-800 742	-35%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	**2 533 592**	**1 554 850**	**-978 742**	**-39%**
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	743 382	941 349	197 967	27%
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 267 700	1 336 529	68 828	5%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	25 000	25 000	#DIV/0!
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	**2 011 082**	**2 302 878**	**291 796**	**15%**
	Somme :	**4 544 675**	**3 857 728**	**-686 947**	**-15%**

- En 2024, il était prévu 258 K€ de subventions pour la fin du premier schéma directeur qui devrait être soldées d'ici la fin de l'année 2024. Les 80 k€ de 2025 correspondent à la subvention agence de l'eau pour le deuxième schéma directeur ;
- 1 475 K€ d'emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé. En effet, comme dit précédemment, l'emprunt sera compensé au Budget supplémentaire avec la reprise des excédents 2024 (estimé à ce jour à hauteur de 1,7 M€) qui seront alors constatés avec le vote des comptes administratifs 2024.

- 941 K€ de virement de la section d'exploitation ;
- 1 337 M€ d'opérations de transfert entre sections (dotation aux amortissements) ;
- 25 K€ d'avances sur travaux que l'on retrouve pour le même montant en dépenses

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	255 437	267 000	11 563	5%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240 000	148 500	-91 500	-38%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 115 900	2 760 000	-355 900	-11%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	715 000	450 000	-265 000	-37%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	**4 326 337**	**3 625 500**	**-700 837**	**-16%**
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	218 337	207 228	-11 109	-5%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	25 000	25 000	#DIV/0!
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	**218 337**	**232 228**	**13 891**	**6%**
	Somme :	**4 544 675**	**3 857 728**	**-686 947**	**-15%**

Les dépenses réelles d'investissement diminuent de – 16%. L'effort reste constant en terme de renouvellement de canalisation d'eau potable hors ANRU qui était une opération spécifique prévue en 2024 pour plus de 300k€.

Dans le cadre des programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine de l'agglomération, les investissements budgétés en 2025 portent sur:

Programme d'investissement 2025 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	***Montant***
Rénovation des réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne	450 K€
Frais d'études, dont : - Maitrise d'œuvre réhabilitation des réservoirs 20 K€ - Deuxième SDAEP 100 K€ - Maitrise d'œuvre pour l'étude d'un réservoir sur les Hauts de Margny 18,5 K€ - Étude géotechnique Haut de Margny 10 K€	148,5 K€
Renouvellement des canalisations	2 760 K€
TOTAL	**3 358,5 K€**

Une provision a été constituée fin 2022 pour la remise en état des réservoirs pour un montant de 2,5 M€. Il est prévu 450 K€ de rénovation des réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoix en 2025. Il a donc été prévu en 2025 une reprise de cette provision pour le même montant au chapitre 78 des recettes d'exploitation.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Ci-dessous le plan Pluriannuel d'investissement du budget Eau Potable pour les années 2026 à 2032 suivant :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Investissement	**3 468 500 €**	**3 557 500 €**	**3 617 500 €**	**5 317 500 €**	**7 247 500 €**	**5 885 000 €**	**3 885 000 €**
Renouvellement Cana	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €
Divers							
Etude SDAEP	150 000 €	100 000 €					
Maitrise d'œuvre SDAEP 2			200 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
SDAEP 2 Travaux				2 000 000 €	4 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €
MOE Reprise des réservoirs	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
Reprise réservoirs ARC	522 500 €	502 500 €	462 500 €	412 500 €	342 500 €		
MOE nouveau réservoir Haut de Margny (secours et défense incendie)	16 000 €						
Secours coteau de Margny et Hauts de Margny		175 000 €	175 000 €				
Recette	**120 000 €**	**80 000 €**	**60 000 €**	**637 500 €**	**1 237 500 €**	**937 500 €**	**337 500 €**
Subventions SDAEP 2	120 000 €	80 000 €	60 000 €	637 500 €	1 237 500 €	937 500 €	337 500 €
Reliquat subvention							

Il est prévu des dépenses de renouvellement de canalisation de 2,76 M€ par an, **sous réserve de l'évolution des ressources et à combiner avec la nouvelle CSP eau et l'évolution de la redevance assainissement.**

Les études pour le deuxième Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), commenceraient en 2025 pour se terminer vers 2027. Suivrait ensuite la phase travaux entre 2028, pour le début des études de maitrise d'œuvre, et 2029 pour les premiers travaux effectifs. À noter que le SDAEP 2, phases études et travaux, bénéficierait de subventions par l'Agence de l'Eau.

Il est également prévu la reprise des génies civils des réservoirs. Il s'agit d'une opération permettant de remettre en état l'ensemble des 15 réservoirs eau potable de l'ARC. Le génie civil, l'étanchéité des cuves… ont besoin d'une remise en état afin de prolonger au maximum la durée de vie de ces ouvrages. Ces dépenses s'étalent entre 2023 et 2030 pour un montant total de plus de 3 millions d'euros.
Ces dépenses seront financées par des subventions, et l'utilisation progressive des provisions (2,5M€).

Des travaux sont également à prévoir en 2027 sur la ZAC des Hauts de Margny et les coteaux de Margny pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie. Ces travaux font l'objet d'études de maîtrise d'œuvre qui ont débutées fin 2023.

À compter de 2026, si l'on souhaite maintenir notre niveau d'investissement récurrent et engager le 2ème schéma directeur, **il conviendra de définir le niveau de mobilisation de l'emprunt, l'augmentation éventuelle des prix de l'eau et le rythme des travaux du 2ème schéma directeur qui portera sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du sud de l'ARC (ex-Basse Automne) et la prise en compte des nouvelles normes en terme de qualité de l'eau.**

En parallèle, un travail sur les tarifs de l'eau potable et sur la prospective est en cours. En effet le renouvellement de la CSP pourrait impacter le prix de l'eau :

- Cela conduirait à une nouvelle étape d'harmonisation du prix de l'eau, grâce à la future Concession de Service Public (CSP) reposant sur un lot unique (au lieu de 3 prix actuellement, compte tenu de l'existence de 3 CSP arrivant à échéance au 31/05/2025),
- Cette massification de la CSP permet d'espérer une baisse du prix moyen de la part délégataire du prix de l'eau. Il conviendra de définir l'utilisation de cette marge de manœuvre.

III. BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Le contexte

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.
Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement.
Ces huit systèmes assainissement sont gérés par des contrats de délégation de service public, répartis sur 3 contrats en 2024. Le regroupement du contrat de Béthisy Saint Pierre, Béthisy Saint Martin et Néry avec celui de Clairoix, Janville, Bienville et avec celui de Vieux Moulin permet l'harmonisation de la redevance assainissement et une baisse de la facture d'eau pour les habitants de ces 3 communes d'environ 187 € HT.
La redevance assainissement a baissé de 20 centimes du m^3 en 2024, passant ainsi de 1,95 € HT/m3 à 1,75 € HT/m3.

B. Le bilan de l'année 2024

Les réalisations 2024 sont les suivantes, elles ont été impactées par les difficultés de recrutement (1 poste vacant sur les 4 du service) et la gestion de la compétence pluviale en plus de l'assainissement :

- Des travaux de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que des travaux de réhabilitation du réseau pour un montant de 277 784 € HT (septembre 2024).
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants
- Suivi de la mise en service de l'auto surveillance des déversoirs d'orages sur le système assainissement de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen et début des mesures et prélèvements et d'échanges avec la DRIEAT
- Demande du renouvellement de l'arrêté d'autorisation de la station d'épuration intercommunale (étude d'incidence)
- Vérification de la conformité de l'ensemble des systèmes assainissement avec l'arrêté du 21 juillet 2015 et planification des travaux
- Poursuite des analyses de micropolluants sur la station de Lacroix Saint Ouen, poursuite du diagnostic Amont et du diagnostic permanent
- Réalisation des analyses des risques de défaillance des systèmes assainissement
- Renouvellement des bennes de collecte et transport des boues de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen
- Opération de curage exceptionnel des bassins 5ème Dragon et Eugénie Louis

De plus le service assainissement gère annuellement :

- Environ 300 avis sur les documents d'urbanisme (PC, CU, DP…)
- Environ 2000 contrôles de conformité validés sur le SIG dont 28 dossiers de doublement de la redevance pour non-conformité grave (sept 2024)
- Les demandes de raccordement environ 60 par an
- Les réponses aux appels et mails des habitants et Mairies, les demandes d'intervention, y compris leur suivi environ 300 par an.

C. Les objectifs de l'année 2025

Le budget 2025 s'élève à :

- 3 458K€ en exploitation
- 2 969 K€ en investissement

Il correspond aux objectifs suivants :

- Lancement de l'étude du schéma directeur (rédaction du DCE, consultation et démarrage 2025)
- Etude de programmation de réhabilitation de réseaux grâce à l'analyse des ITV, ainsi que la maitrise d'œuvre pour une partie des travaux.
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections télévisées réalisées par les exploitants et des programmes de voirie des communes.
- Diagnostic des émissions d' H2S sur les postes de refoulement et AVP des travaux à réaliser.
- La poursuite de l'accompagnement du programme ANRU
- L'étude de la vulnérabilité des principaux ouvrages aux crues
- L'étude pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral du système assainissement de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen (démarrage fin 2024)
- Remplacement de portes de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen

D. L'équilibre budgétaire

Les excédents cumulés antérieurs s'élèvent au 31/12/2023 à 14,62 M€ (12,98 M€ au 31/12/2022). L'excédent prévu pour l'année 2024 devrait s'élever aux alentours de 1,05 M€, ce qui portera les excédents à plus de 15 M€.

La hausse de l'excédent cumulé permet le respect du plan pluriannuel d'investissement. En conséquence l'équilibre budgétaire 2025 proposé repose sur une stabilité de la redevance assainissement. Pour rappel, la diminution du prix de la redevance d'assainissement a diminué de 0.20€/m^3 en 2024.

L'année 2025 se caractérise par la stabilité des dépenses d'exploitation et une légère baisse des dépenses d'investissement, liée à la baisse du remboursement d'emprunt. Les recettes quant à elles diminuent légèrement avec la baisse de la redevance liée à la révision de la part délégataire. Les recettes sont ainsi suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses.

1. La section d'exploitation

La section d'exploitation affiche une baisse des dépenses/recettes d'exploitation de - 199 K€ par rapport au budget 2024 (avant la reprise des résultats 2024).
Les recettes réelles diminuent de - 209 k€ entre 2025 et 2024.
Les dépenses réelles diminuent de – 54,9 k€ entre 2024 et 2025.
Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

A noter que le budget dégage un excédent de la section d'exploitation qui alimente un résultat global conséquent. Celui-ci est ainsi mobilisé par transfert de crédits en section d'investissement en fonction des besoins.

Le projet du budget ASSAINISSEMENT 2025 s'équilibre comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	2 792 133	2 586 853	-205 280	-7%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 700	1 000	-3 700	-79%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	**2 796 833**	**2 587 853**	**-208 980**	**-7%**
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	860 559	870 142	9 583	1%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	**860 559**	**870 142**	**9 583**	**1%**
	Somme :	**3 657 392**	**3 457 995**	**-199 397**	**-5%**

- 2 587 k€ de ventes correspondant à :
  - 2,4 M€ de redevances collectées, Soit - 205 K€ de moins qu'2024 liée à la révision de la part du délégataire venant diminuer d'autant la part de l'ARC
  - 186,8 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement).
- 1 K€ correspondant à la redevance d'occupation Téloise
- 870 k€ d'amortissement des subventions

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	357 200	415 200	58 000	16%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	170 000	170 000	0	0%
022	DEPENSES IMPREVUES	68 000	35 000	-33 000	-49%
66	CHARGES FINANCIERES	412 000	332 100	-79 900	-19%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	**1 007 200**	**952 300**	**-54 900**	**-5%**
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	345 538	194 140	-151 398	-44%
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 304 654	2 311 556	6 902	0%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	**2 650 192**	**2 505 695**	**-144 497**	**-5%**
	Somme :	**3 657 392**	**3 457 995**	**-199 397**	**-5%**

- + 58 K€ de charges à caractère général : soit une augmentation de 16%. Cela s'explique principalement par l'augmentation de 50 k€ du poste études et recherche lié à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études concernant le renouvellement de l'arrêté préfectoral pour les rejets de la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen.

- Une stabilité des charges de personnel : 170 k€ ;
- - 33 k€ de dépenses imprévues. Ce poste reste dans la limite du maximum possible (7,5% du total des dépenses réelles d'exploitation);
- - 79,9 K€ de charges financières ;
- - 151 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- + 6,9 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	BP 2024	Propositions 2025
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	2 796 833	2 587 853
Dépenses réelles d'exploitation (2)	1 007 200	952 300
Epargne brute (3)=(1)-(2)	1 789 633	1 635 553
Remboursement en capital (4)	1 026 223	810 000
Epargne nette (3)-(4)	763 410	825 553

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2025 l'épargne brute 2025 s'établirait à 1,64 M€ (1,79 M€ en 2024). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (810 k€), d'où une épargne nette positive de 826 K€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2023 s'élevait à 1,54 M€. L'autofinancement diminue en 2024 et 2025 en raison de la baisse de la redevance assainissement qui passe de 3,4 M€ aux comptes administratifs 2023 à 2,59 M€ au DOB 2025.

L'épargne dégagée est donc impactée par la baisse de la redevance de 0,20€/m^3 en 2024.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	473 940	463 381	-10 559	-2%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	**473 940**	**463 381**	**-10 559**	**-2%**
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	345 538	194 140	-151 398	-44%
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 304 654	2 311 356	6 702	0%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	**2 650 192**	**2 505 495**	**-144 697**	**-5%**
	Somme :	**3 124 132**	**2 968 876**	**-155 256**	**-5%**

- 194 K€ de virement de la section d'exploitation
- 2 311 K€ d'opérations de transfert entre sections
- 463,38 K€ de subvention d'investissement qui correspondent à :

  • 250,58 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)

  • 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément à la révision des attributions de compensation des communs membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020.

Ces recettes, sans mobilisation de nouveaux emprunts, permettent de financer les dépenses détaillées comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
020	DEPENSES IMPREVUES	150 000	130 000	-20 000	-13%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 026 223	810 000	-216 223	-21%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	270 000	90 000	-180 000	-67%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	717 350	868 734	151 383	21%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000	200 000	100 000	100%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	**2 263 573**	**2 098 734**	**-164 839**	**-7%**
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	860 559	870 142	9 583	1%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	**860 559**	**870 142**	**9 583**	**1%**
	Somme :	**3 124 132**	**2 968 876**	**-155 256**	**-5%**

À noter : le DOB 2025 reprend l'ensemble des dépenses d'investissement, comme mentionné en introduction. Ces dépenses sont totalement financées par les recettes de l'exercice et ne nécessitent pas l'inscription d'un emprunt.

Le programme d'investissement 2025 proposé est le suivant :

Programme d'investissement 2025 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	***Montant***
Frais d'études : • Schéma Directeur 70K€ • Auto surveillance réseau 20 K€	90 K€
Réseaux d'assainissement (mise en conformité, réhabilitation, GUP)	862 K€
Terrains à Choisy-Au-Bac	5 k€
Réhabilitation et redimensionnement de 2 postes de refoulement	200 k€
Matériel informatique	2 K€
TOTAL	**1 159 K€**

3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement du budget assainissement pour les années 2026 à 2032 est le suivant :

Programme d'investissement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Etudes réhabilitation de réseaux y.c maitrise d'oeuvre, traitement H2S des PR, analyse des ITV	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réhabilitation de poste de refoulement y.c traitement anti-H2S	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Redimensionnement des postes de refoulement et des	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
Travaux sur réseaux et branchements	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Etudes shéma directeur	150 000	60 000					
MOE schéma directeur		100 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Travaux issus du schéma directeur			500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000
Raccordement de la STEU de Clairoix, Janville et Bienville sur la station d'épuration intercommunale Supression de la station MOE			100 000	600 000	400 000		
Travaux sur stations d'épuration - panneaux solaires -étides	60 000						
TOTAUX	**1 735 000**	**1 885 000**	**2 405 000**	**3 405 000**	**3 205 000**	**2 805 000**	**3 305 000**

En 2025, l'étude de Schéma Directeur va être lancée pour faire le diagnostic du fonctionnement des ouvrages et des réseaux existants en tenant compte des évolutions du territoire conformément aux prévisions du PLUi.

Un plan d'action va être défini et il est prévu un commencement des travaux correspondants à partir de 2028.

Les travaux sur réseaux et branchements concernent le renouvellement des canalisations en fonction des programmes d'aménagement des communes.

Enfin, il est prévu un programme de renouvellement des postes de refoulement en fonction de leur état et des besoins de traitement anti-H_2S.
Les travaux de redimensionnement des postes et des réseaux sont liés aux aménagements des zones et des lotissements prévus sur le territoire.

Ces dépenses devraient être totalement financées par les redevances assainissement et l'excédent global de 15 M€, sous réserve du maintien du niveau de redevance et sous réserve des éventuels impacts financiers du contrat à renouveler en 2027.

IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2025 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

A. Contexte, bilan et objectifs

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 310 propriétés sur le territoire de l'ARC (soit 1% environ des propriétés).

En 2024 ont été réalisés les contrôles lors de vente et les contrôles de conception et d'implantation pour les constructions neuves.

En 2025, comme pour 2024 seront réalisés les contrôles obligatoires sur les installations neuves et réhabilitées et pour les ventes.

A noter que les contrôles sont maintenant réalisés en régie pour alléger les dépenses de fonctionnement.
En 2024 a été renouvelé le contrat de prestation d'entretien des installations renouvelées par l'ARC.

B. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget SPANC 2025 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	10 000	10 000	0	0%
	Somme :	**10 000**	**10 000**	**0**	**0%**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	DOB 2025	Variation Proposition 2025 - BP 2024	Variation Proposition 2025 - BP 2024 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 400	6 200	3 800	158%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 600	3 800	-3 800	-50%
	Somme :	**10 000**	**10 000**	**0**	**0%**

Il est prévu une stabilité des dépenses et des recettes du budget SPANC entre 2025 et 2024.

Les charges de personnel correspondent à 10% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC, contre 20% en 2024.

En fonction de l'évolution des dépenses, il conviendra de revoir l'ensemble de l'équilibre budgétaire.

2. La section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses, ni de recettes d'investissement prévues pour 2025.

www.agglo-compiegne.fr
ARC - Place de l'Hôtel de ville - CS 10007 - 60321 Compiègne Cédex - **03 44 40 76 00**

V. AUDIT DE LA DETTE

A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2025

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget EAU	1 324 599 €	3,25%	6 ans et 9 mois	3 ans et 11 mois	22
budget ASSAIBISSEMENT	10 474 428 €	3,44%	14 ans et 7 mois	7 ans et 9 mois	30
Dette consolidée au 01/01/2025	**11 799 027 €**	**3,42%**	**13 ans et 9 mois**	**7 ans et 4 mois**	**52**

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 006 414 €	76,33%	3,13%
Variable	2 062 646 €	17,48%	4,22%
Livret A	85 212 €	0,72%	5,07%
Annulable	644 754 €	5,46%	4,65%
Ensemble des risques	**11 799 027 €**	**100,00%**	**3,42%**

État généré au 31/12/2024

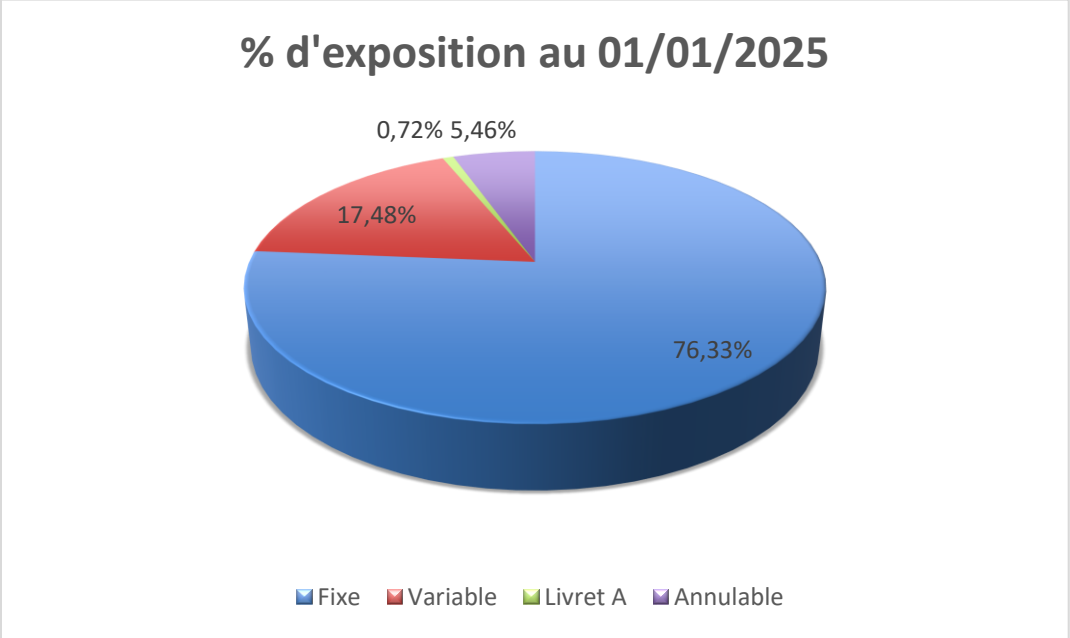

C. Dette selon la charte de bonne conduite

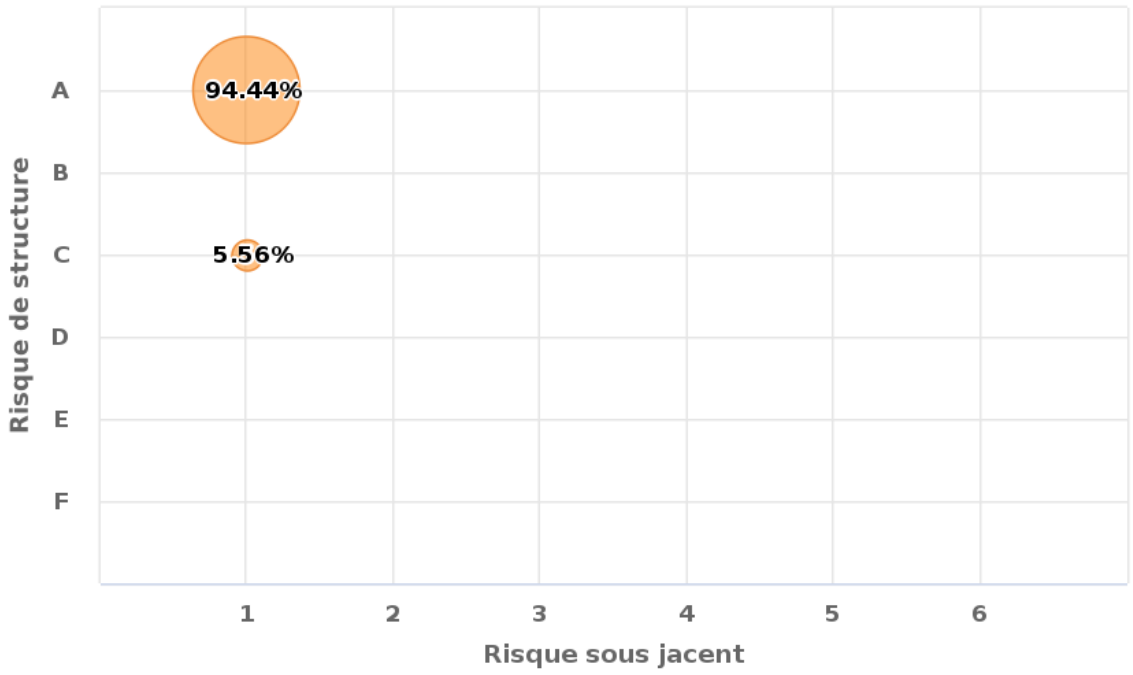

VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2024-2025)

Budgets	CRD début d'exercice 2025	Capital amorti en 2025	CRD fin d'exercice 2025 (hors nouvel emprunt)	Emprunt d'équilibre	Evolution de la dette	CRD fin d'exercice 2025 (avec emprunt théorique)
Eau	1 324 599 €	264 625 €	1 059 974 €	1 474 850 €	1 210 225 €	2 270 198 €
Assainissement	10 474 428 €	798 861 €	9 675 567 €	-	-798 861 €	9 675 567 €
Dette consolidée	**11 799 027 €**	**1 063 486 €**	**10 735 541 €**	**1 474 850 €**	**411 364 €**	**11 146 905 €**

Le nouvel emprunt du budget eau est inscrit pour équilibrer le budget 2025 car les excédents antérieurs, non encore définitivement connus, ne peuvent pas encore être repris. Comme indiqué précédemment, les excédents 2024 seront constatés lors du vote de l'affectation du résultat fin mars 2025 et viendront ainsi compenser en totalité l'emprunt qui disparaitra au budget supplémentaire voté lors de ce même conseil.

Pour information, les excédents attendus au 31/12/2024 devraient s'établir à environ 1,7 M€, donc supérieurs au 1,47 M€ d'emprunts. Si l'emprunt n'est pas réalisé pas, le budget eau se désendettera de 265 K€.

En ce qui concerne le budget assainissement, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts et le désendettement prévisionnel est évalué à 799 K€.

La renégociation des prêts en cours n'est pas envisagée compte-tenu de leur multitude et des indemnités de sortie dissuasives. Pour mémoire, ces emprunts sont hérités des reprises de compétence et de la fusion avec la CCBA.

VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

L'évolution prévisionnelle de la situation financière est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2025.

VIII. CONCLUSION

En conclusion, les excédents antérieurs cumulés et les redevances annuelles des budgets eau et assainissement vont permettre de financer les investissements prévus en 2025.

A noter pour le budget eau que :

- Les dépenses liées à la rénovation des réservoirs seront financées par la consommation partielle de la provision constituée en 2022 et qui lui était destinée.

- L'excédent dégagé à l'issue de l'exercice 2024 du budget eau devrait permettre de ne pas mobiliser l'emprunt d'équilibre affiché en 2025.

- Le PPI du budget eau, au-delà du renouvellement des canalisations, prévoit notamment le démarrage d'un nouveau schéma directeur qui pourra conduire à de nouveaux travaux importants d'ici 2030. Les impacts financiers de la nouvelle Concession de service public, la mobilisation de l'emprunt, et l'évolution des prix de l'eau définiront le rythme de ces travaux.

- La nouvelle CSP en cours de négociation va conduire à faire évoluer le tarif de l'eau, ce qui correspondra à une nouvelle étape de l'harmonisation programmée de son prix.

A noter pour le budget assainissement que :

- Le PPI du budget assainissement prévoit, outre les travaux sur les réseaux et les branchements, un premier schéma directeur, qui conduira lui aussi à des travaux importants. Ils seront financés par les redevances annuelles et les excédents antérieurs cumulés.

- Il faut toutefois signaler le renouvellement du contrat en 2027 qui pourrait avoir des impacts financiers.

Ces PPI devront s'adapter en fonction de l'évolution des recettes pour ces budgets.

Débat d'Orientations Budgétaires 2025
Budgets annexes : Eau, Assainissement, SPANC

Conseil d'Agglomération du 14 novembre 2024

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE
COMPIÈGNE

www.agglo-compiegne.fr

Sommaire

- Objectifs du débat
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget SPANC
- Audit de la dette

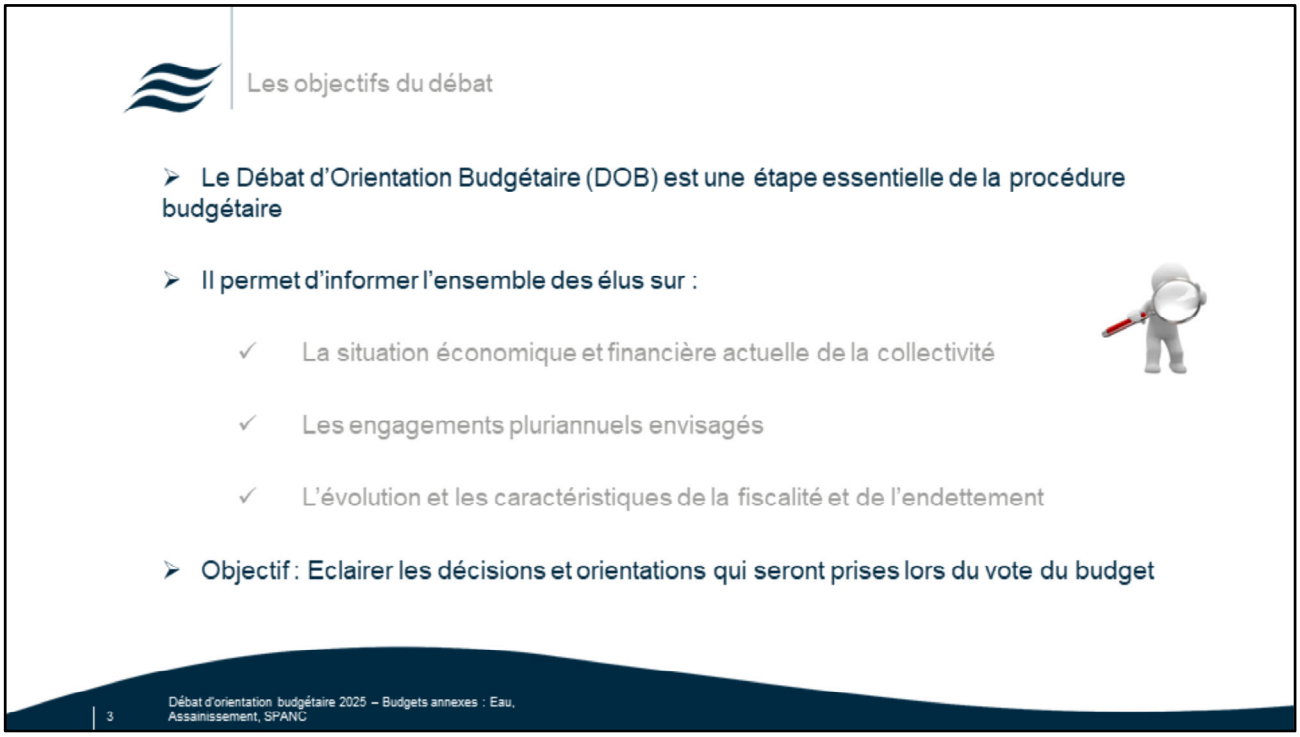

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour vocation de définir les perspectives dans lesquelles va s'organiser le budget primitif à venir. La loi NOTRe en date du 7 août 2015 exige qu'un Rapport soit élaboré au soutien du Débat d'Orientations Budgétaires. Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC.

Le président présente ainsi à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions…
- la présentation des engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- les dépenses de personnel
- L'épargne brute
- Le plan pluriannuel d'investissement

Le vote de ces budgets 2025 intervient avant la clôture de l'exercice 2024.
Le vote des comptes administratifs 2024 est prévu fin mars 2025. Les excédents cumulés qui seront constatés au 31/12/2024 ne peuvent donc pas être pris en compte lors du budget primitif 2025.
Comme l'année dernière et de façon à avoir une vision plus globale, il est proposé de prendre en compte l'ensemble des dépenses recensées. Ces-dernières seront financées par les excédents cumulés au 31/12/2024. En attendant le compte administratif, le budget s'équilibrera par un emprunt. Lors du budget supplémentaire (BS), voté fin mars 2025, les excédents seront alors constatés et viendront compenser l'emprunt qui deviendra alors inutile.

À noter que la préparation des autres budgets annexes sera menée simultanément avec celle du budget principal.

Dans l'ensemble du document les dépenses et recettes proposées dans le cadre du DOB 2025 sont comparées à celles du Budget Primitif (BP) 2024. **Nous rappelons qu'il n'y a pas d'écart entre le DOB 2024 et le BP 2024, depuis plusieurs années, ce qui traduit une sincérité budgétaire.**

BUDGET EAU POTABLE

- La réalisation des objectifs 2025 de l'agglomération repose sur la capacité à dégager en exploitation les marges suffisantes pour maintenir et si possible améliorer l'autofinancement de l'investissement.

- L'année 2025 se caractérise par :

  - ✓ la stabilité des dépenses d'exploitation,
  - ✓ la continuité de l'effort sur le renouvellement des canalisations et la rénovation des réservoirs.

- Ces investissements seront financés par la redevance, stable par rapport à 2024, la reprise de provision pour les réservoirs, et la consommation d'une partie des excédents cumulés (estimés à 1,7M€ à ce jour pour 2024).

- Courant de l'année 2025, la nouvelle délégation de service public sera mise en œuvre. Elle permettra :

  - La révision du prix de l'eau et la mise en œuvre d'une nouvelle étape d'harmonisation,
  - L'amélioration de l'offre de service avec accès à la télé relève des compteurs d'eau

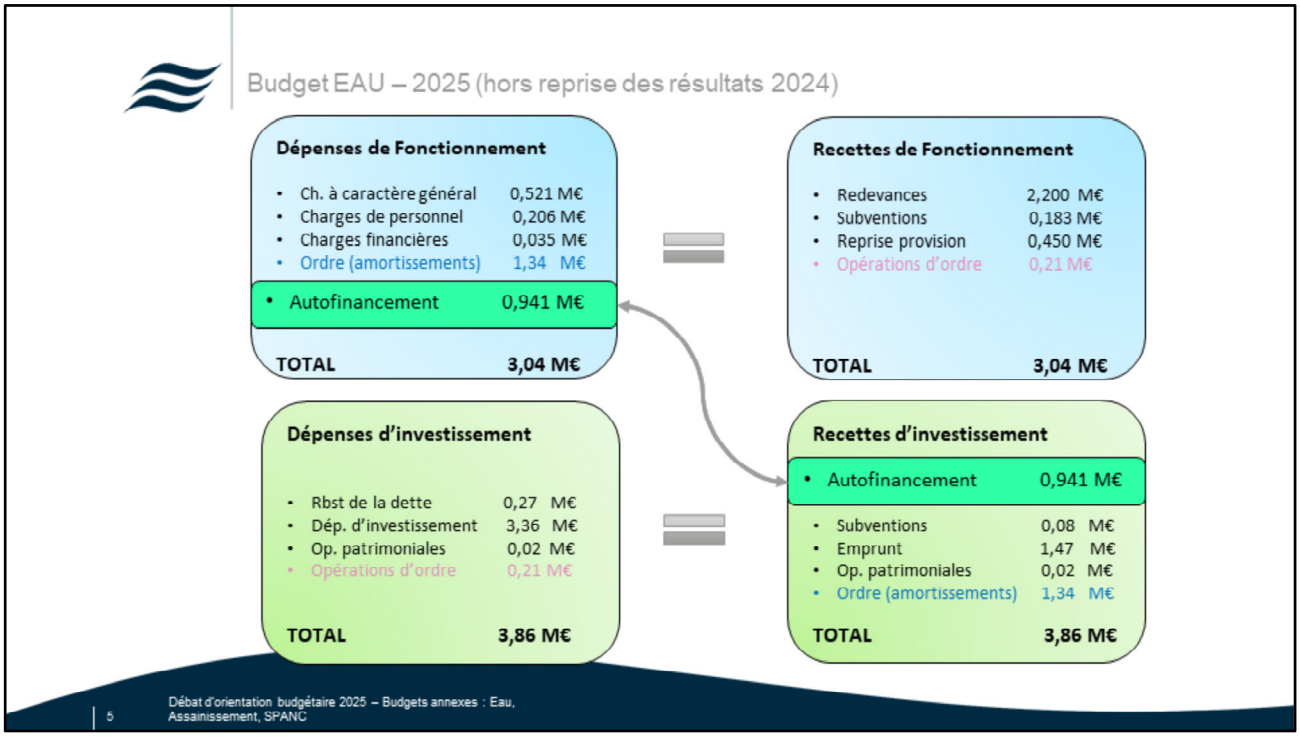

Le budget dégage un excédent de la section d'exploitation qui alimente un résultat global permettant un transfert de crédits en section d'investissement.

Ci-dessous le détail des principales **recettes d'exploitation** :

- Stabilité à 2,2 M€ de redevances collectés, correspondant à ce qui a été réellement reçu en 2023,
- 183 K€ de subventions (Agence de l'eau) et prestations :
- 207 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions),

Ci-dessous le détail des principales variations des **dépenses d'exploitation**:

+ 54 K€ de charges à caractère général, en raison notamment 180 K€ pour les achats de compteurs de Margny-Lès-Compiègne compensés des baisses ou reports de dépenses compte tenu de l'avancement de dossiers.

Budget EAU – L'épargne prévisionnelle

- l'épargne brute 2025 s'établirait à 1,62 M€ (1,79 M€ en 2024). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (267 K€), d'où une épargne nette positive de 1,35 M€.
- Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2023 s'élevait à 1,62 M€).

	BP 2024	Propositions 2025
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat et provisions (1)	2 515 000	2 383 200
Dépenses réelles d'exploitation (2)	722 255	762 550
Epargne brute (3)=(1)-(2)	1 792 745	1 620 650
Remboursement en capital (4)	255 437	267 000
Epargne nette (3)-(4)	**1 537 308**	**1 353 650**

- On constate donc une détérioration de l'épargne brute compensée par une reprise partielle de 450 K€ de la provision de 2,5 M€ constituée en 2022 pour la remise en état des réservoirs,
- Le taux d'épargne au DOB 2025 s'élève à 68,00% contre 71,28% au BP2024. Ce qui signifie que l'épargne brute dégagée correspond à 68% des recettes réelles d'une année d'exploitation.

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2025 l'épargne brute 2025 s'établirait à 1,62 M€ (1,79 M€ en 2024). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (267 K€), d'où une épargne nette positive de 1,35 M€.
Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2023 s'élevait à 1,62 M€.
On constate donc une détérioration de l'épargne brute compensée par une reprise de provision de 450 k€.

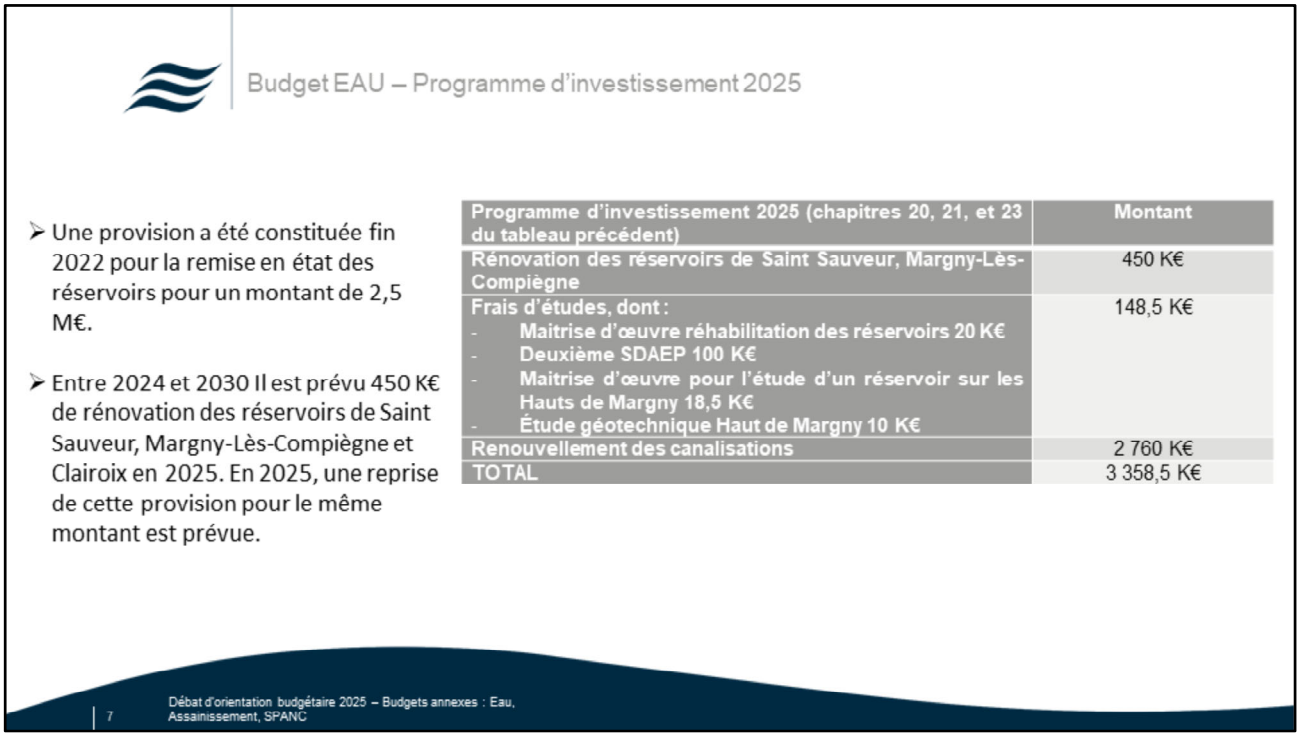

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

- En 2024, il était prévu 258 K€ de subventions pour la fin du premier schéma directeur qui devrait être soldées d'ici la fin de l'année 2024. Les 80 k€ de 2025 correspondent à la subvention agence de l'eau pour le deuxième schéma directeur ;
- 1 475 K€ d'emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé. En effet, comme dit précédemment, l'emprunt sera compensé au Budget supplémentaire avec la reprise des excédents 2024 (estimé à ce jour à hauteur de 1,7 M€) qui seront alors constatés avec le vote des comptes administratifs 2024.
- 941 K€ de virement de la section d'exploitation ;
- 1 337 M€ d'opérations de transfert entre sections (dotation aux amortissements) ;
- 25 K€ d'avances sur travaux que l'on retrouve pour le même montant en dépenses

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :
Les dépenses réelles d'investissement diminuent de – 16%. L'effort reste constant en terme de renouvellement de canalisation d'eau potable hors ANRU (Choisy-Au-Bac, Le Meux, Venette, Compiègne rue Alphonse Chovet, etc.) qui était une opération spécifique prévue en 2024 pour plus de 300k€.

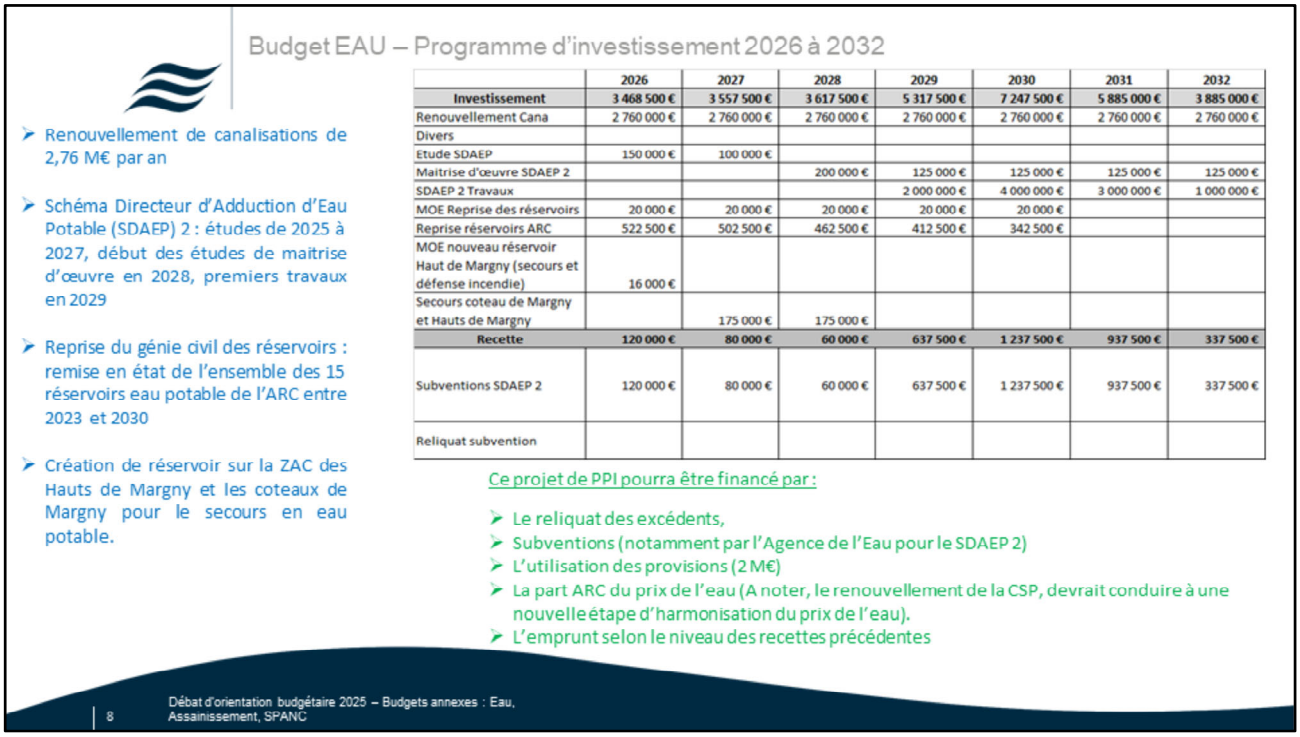

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Investissement	**3 468 500 €**	**3 557 500 €**	**3 617 500 €**	**5 317 500 €**	**7 247 500 €**	**5 885 000 €**	**3 885 000 €**
Renouvellement Cana	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €	2 760 000 €
Divers							
Etude SDAEP	150 000 €	100 000 €					
Maitrise d'œuvre SDAEP 2			200 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
SDAEP 2 Travaux				2 000 000 €	4 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €
MOE Reprise des réservoirs	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
Reprise réservoirs ARC	522 500 €	502 500 €	462 500 €	412 500 €	342 500 €		
MOE nouveau réservoir Haut de Margny (secours et défense incendie)	16 000 €						
Secours coteau de Margny et Hauts de Margny		175 000 €	175 000 €				
Recette	**120 000 €**	**80 000 €**	**60 000 €**	**637 500 €**	**1 237 500 €**	**937 500 €**	**337 500 €**
Subventions SDAEP 2	120 000 €	80 000 €	60 000 €	637 500 €	1 237 500 €	937 500 €	337 500 €
Reliquat subvention							

Il est prévu des dépenses de renouvellement de canalisation de 2,76 M€ par an, **sous réserve de l'évolution des ressources et à combiner avec la nouvelle CSP eau et l'évolution de la redevance assainissement.**

Les études pour le deuxième Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), commenceraient en 2025 pour se terminer vers 2027. Suivrait ensuite la phase travaux entre 2028, pour le début des études de maitrise d'œuvre, et 2029 pour les premiers travaux effectifs. À noter que le SDAEP 2, phases études et travaux, bénéficierait de subventions par l'Agence de l'Eau.

Il est également prévu la reprise des génies civils des réservoirs. Il s'agit d'une opération permettant de remettre en état l'ensemble des 15 réservoirs eau potable de l'ARC. Le génie civil, l'étanchéité des cuves… ont besoin d'une remise en état afin de prolonger au maximum la durée de vie de ces ouvrages. Ces dépenses s'étalent entre 2023 et 2030 pour un montant total de plus de 3 millions d'euros.

Des travaux sont également à prévoir en 2027 sur la ZAC des Hauts de Margny et les coteaux de Margny pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie. Ces travaux font l'objet d'études de maîtrise d'œuvre qui ont débutées fin 2023.

Ces dépenses seront financées par des subventions, et l'utilisation progressive des provisions (2,5M€). À compter de 2026, si l'on souhaite maintenir notre niveau d'investissement récurrent et engager le 2ème schéma directeur, il conviendra de définir le niveau de mobilisation de l'emprunt, l'augmentation éventuelle des prix de l'eau et le rythme des travaux du 2ème schéma directeur qui portera sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Basse Automne et la prise en compte des nouvelles normes en terme de qualité de l'eau.

En parallèle, un travail sur les tarifs de l'eau potable et sur la prospective est en cours. En effet le renouvellement de la CSP pourrait impacter le prix de l'eau :

- Cela conduirait à une nouvelle étape d'harmonisation du prix de l'eau, grâce au lancement d'une consultation reposant sur un lot unique (au lieu de 3 prix actuellement, compte tenu de l'existence de 3 CSP arrivant à échéance au 31/05/2025),
- Cette massification du marché permet d'espérer une baisse du prix moyen de la part délégataire du prix de l'eau. Il conviendra de définir l'utilisation de cette marge de manœuvre.

BUDGET ASSAINISSEMENT

- La réalisation des objectifs 2025 de l'agglomération repose sur la capacité à dégager en exploitation les marges suffisantes pour maintenir et si possible améliorer l'autofinancement de l'investissement.

- La hausse de l'excédent cumulé permet le respect du plan pluriannuel d'investissement. En conséquence l'équilibre budgétaire 2025 proposé repose sur une stabilité de la redevance assainissement. Pour rappel, la diminution du prix de la redevance d'assainissement a été de 0.20€/m3 en 2024.

- L'année 2025 se caractérise par la stabilité des dépenses d'exploitation et une légère baisse des dépenses d'investissement, liée à la baisse du remboursement d'emprunt. Les recettes quant à elles diminuent légèrement avec la baisse de la redevance liée à la révision de la part délégataire. Les recettes sont ainsi suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses.

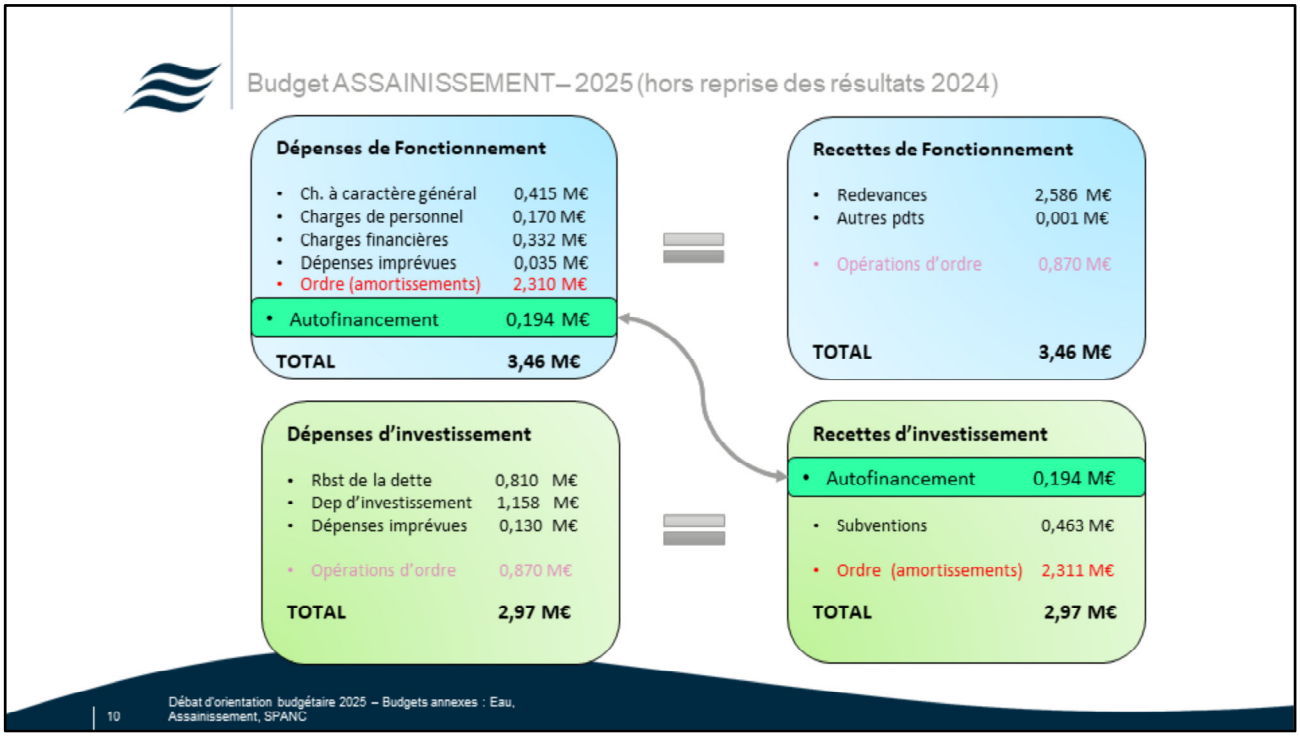

La section d'exploitation

La section d'exploitation affiche une baisse des dépenses/recettes d'exploitation de - 199 K€ par rapport au budget 2024 (avant la reprise des résultats 2024).
Les recettes réelles diminuent de - 209 k€ entre 2025 et 2024.
Les dépenses réelles diminuent de – 54,9 k€ entre 2024 et 2025.
Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

A noter que le budget dégage un excédent de la section d'exploitation qui alimente un résultat global conséquent. Celui-ci est ainsi mobilisé par transfert de crédits en section d'investissement en fonction des besoins.

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

- 2 587 k€ de ventes correspondant à :
  - 2,4 M€ de redevances collectées, Soit - 205 K€ de moins qu'2024 liée à la révision de la part du délégataire venant diminuer d'autant la part de l'ARC
  - 186,8 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement) qui s'éteindra en 2041.
- 1 K€ correspondant à la redevance d'occupation Téloise
- 870 k€ d'amortissement des subventions

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

- + 58 K€ de charges à caractère général : soit une augmentation de 16%. Cela s'explique principalement par l'augmentation de 50 k€ du poste études et recherche lié à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études concernant le renouvellement de l'arrêté préfectoral pour les rejets de la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen.
- Une stabilité des charges de personnel : 170 k€ ;
- - 33 k€ de dépenses imprévues. Ce poste reste dans la limite du maximum possible (7,5% du total des dépenses réelles d'exploitation);
- - 79,9 K€ de charges financières ;
- - 151 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- + 6,9 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),

Budget ASSAINISSEMENT – L'épargne prévisionnelle

	BP 2024	Propositions 2025
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	2 796 833	2 587 853
Dépenses réelles d'exploitation (2)	1 007 200	952 300
Epargne brute (3)=(1)-(2)	1 789 633	1 635 553
Remboursement en capital (4)	1 026 223	810 000
Epargne nette (3)-(4)	763 410	825 553

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2025 l'épargne brute 2025 s'établirait à 1,64 M€ (1,79 M€ en 2024). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (810 k€), d'où une épargne nette positive de 826 K€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2023 s'élevait à 1,54 M€. L'autofinancement diminue en 2024 et 2025 en raison de la baisse de la redevance assainissement qui passe de 3,4 M€ aux comptes administratifs 2023 à 2,59 M€ au DOB 2025. L'épargne dégagée est donc impactée par la baisse de la redevance de 0,20€/m3.

A noter, que le taux d'épargne au DOB 2025 s'élève à 63,2% contre 63,98% au BP 2024. Ce qui signifie que l'épargne brute dégagée reste stable à 63% des recettes réelles d'une année d'exploitation.

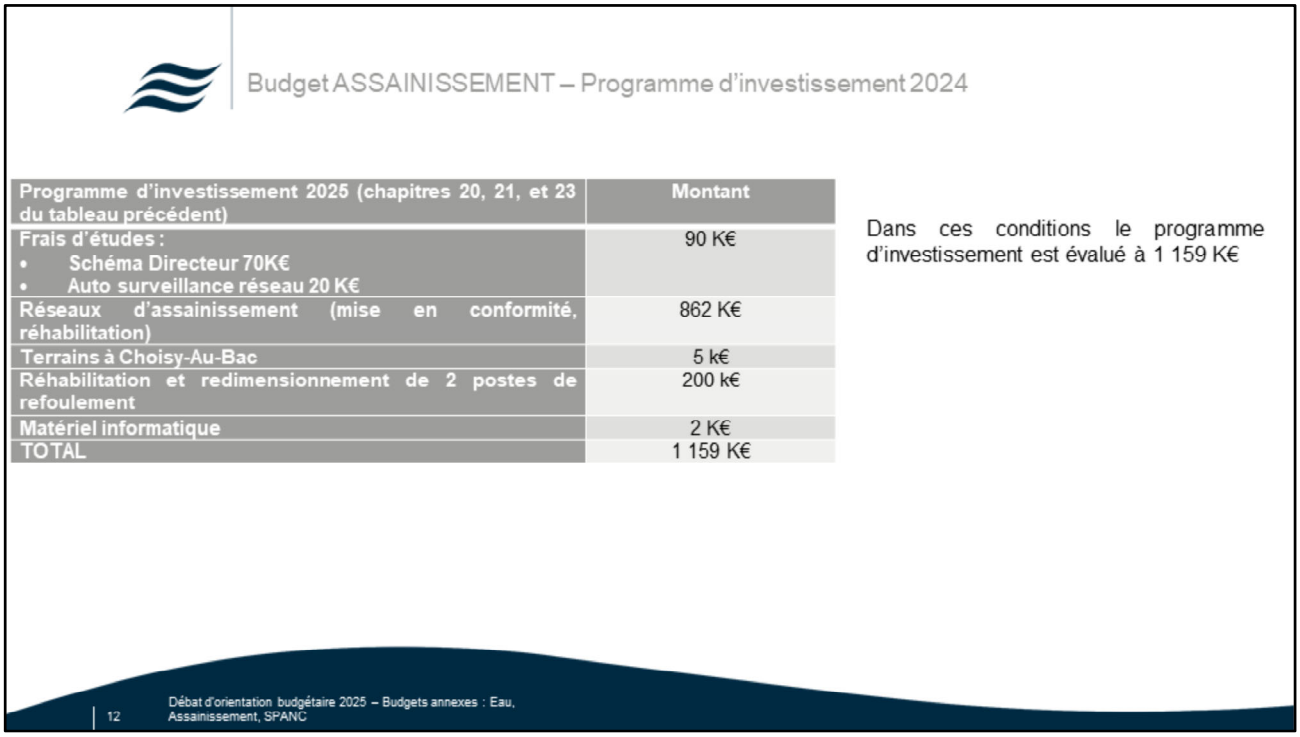

La section d'investissement

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

- 194 K€ de virement de la section d'exploitation
- 2 311 K€ d'opérations de transfert entre sections
- 463,38 K€ de subvention d'investissement qui correspondent à :
  - 250,58 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
  - 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020

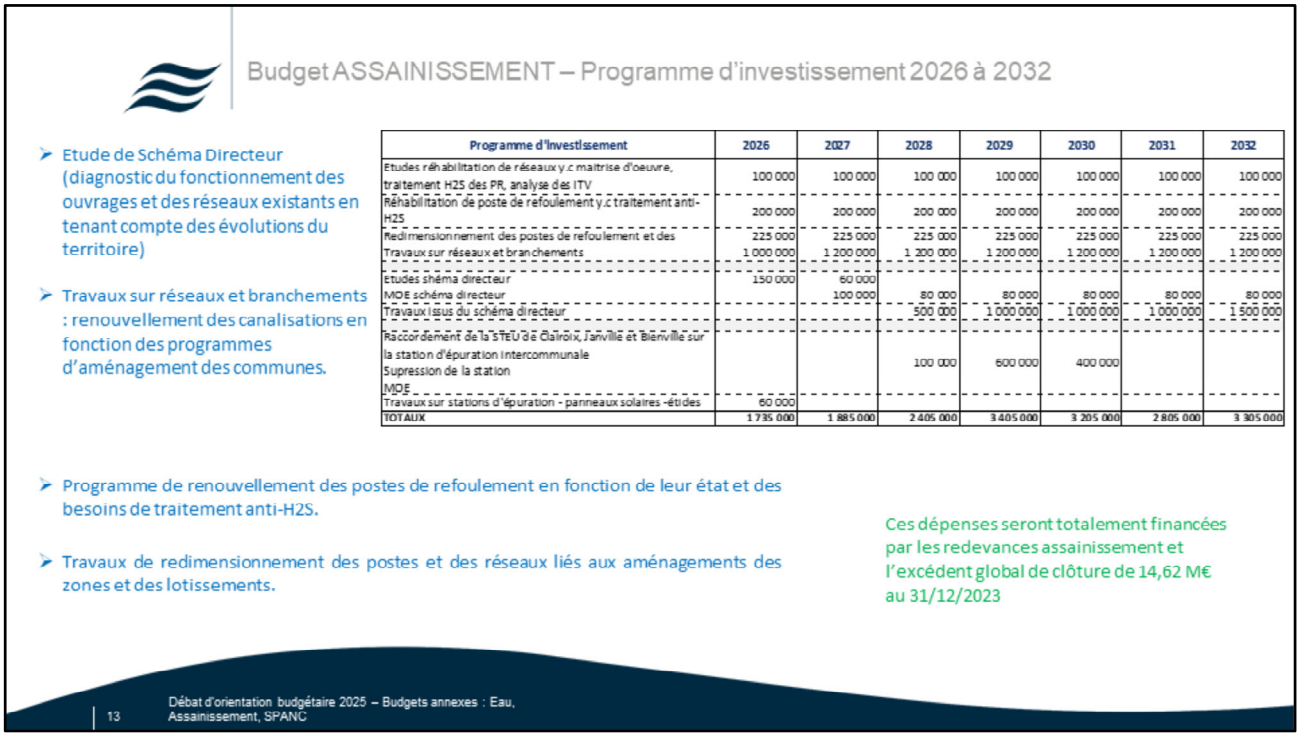

Programme d'investissement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Etudes réhabilitation de réseaux y.c maitrise d'oeuvre, traitement H2S des PR, analyse des ITV	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réhabilitation de poste de refoulement y.c traitement anti-H2S	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Redimensionnement des postes de refoulement et des	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
Travaux sur réseaux et branchements	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Etudes shéma directeur	150 000	60 000					
MOE schéma directeur		100 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Travaux issus du schéma directeur			500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000
Raccordement de la STEU de Clairoix, Jaivillé et Bienville sur la station d'épuration Intercommunale							
Supression de la station			100 000	600 000	400 000		
MOE							
Travaux sur stations d'épuration - panneaux solaires -étiides	60 000						
TOTAUX	1 735 000	1 885 000	2 405 000	3 405 000	3 205 000	2 805 000	3 305 000

En 2025, l'étude de Schéma Directeur va être lancée pour faire le diagnostic du fonctionnement des ouvrages et des réseaux existants en tenant compte des évolutions du territoire conformément aux prévisions du PLUi.
Un plan d'action va être défini et il est prévu un commencement des travaux correspondants à partir de 2028.

Les travaux sur réseaux et branchements concernent le renouvellement des canalisations en fonction des programmes d'aménagement des communes.

Enfin, il est prévu un programme de renouvellement des postes de refoulement en fonction de leur état et des besoins de traitement anti-H2S.
Les travaux de redimensionnement des postes et des réseaux sont liés aux aménagements des zones et des lotissements prévus sur le territoire.

Ces dépenses devraient être totalement financées par les redevances assainissement et l'excédent global de 15 M€, sous réserve du maintien du niveau de redevance et sous réserve des éventuels impacts financiers du contrat à renouveler en 2027.

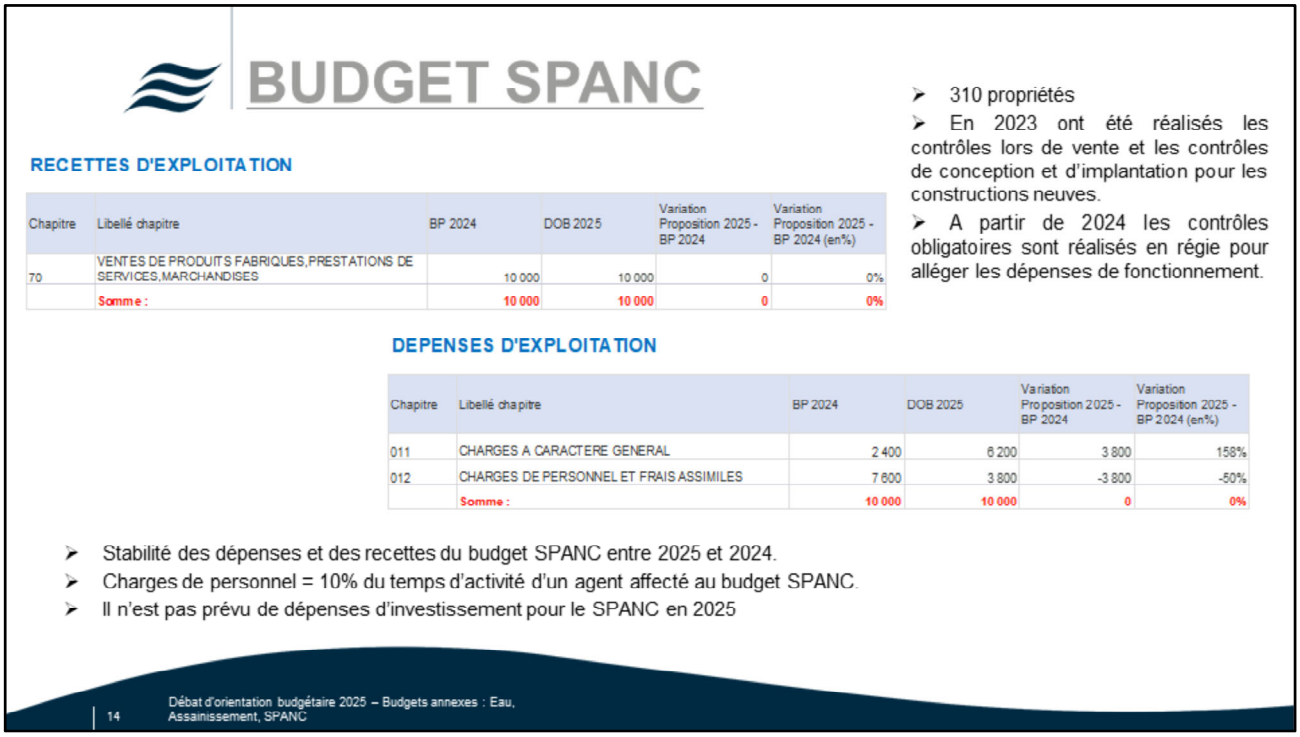

Section d'exploitation

Il est prévu une stabilité des dépenses et des recettes du budget SPANC entre 2025 et 2024.

Les charges de personnel correspondent à 10% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC, contre 20% en 2024.
En fonction de l'évolution des dépenses, il conviendra de revoir l'ensemble de l'équilibre budgétaire.

Section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses, ni de recettes d'investissement prévues pour 2025.

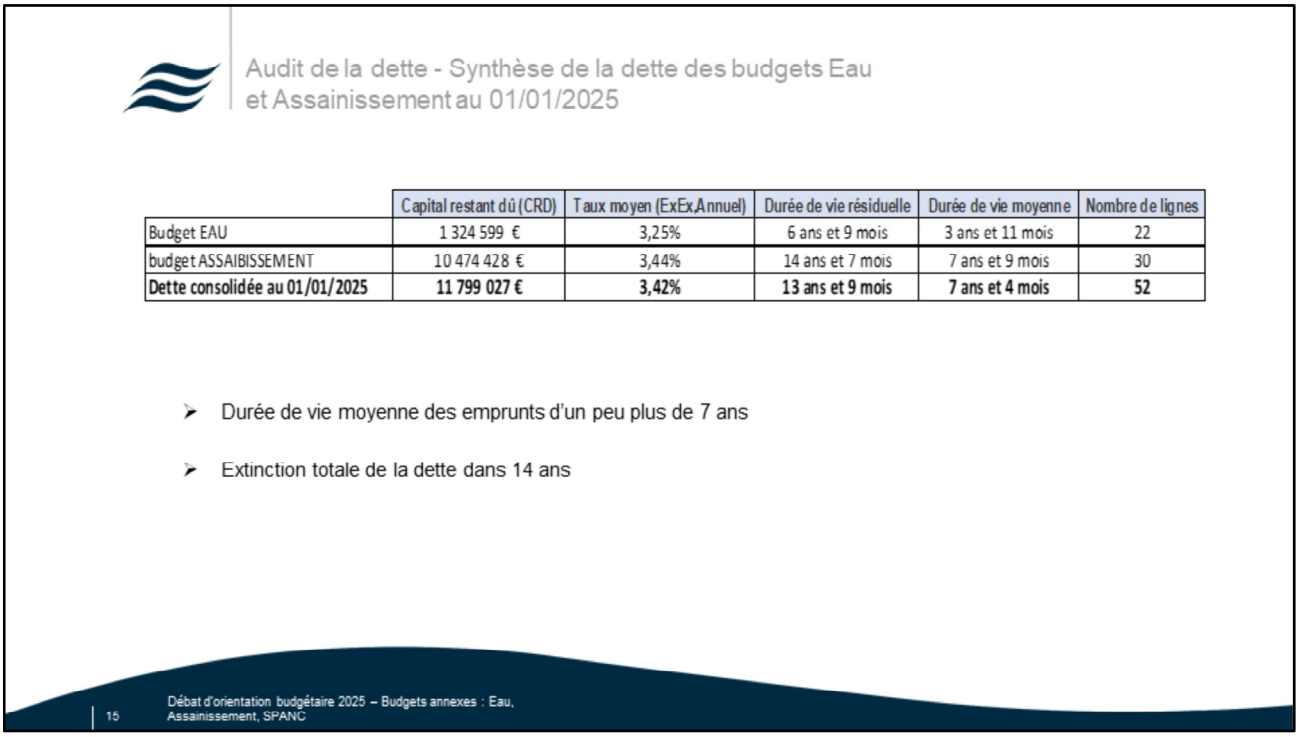

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

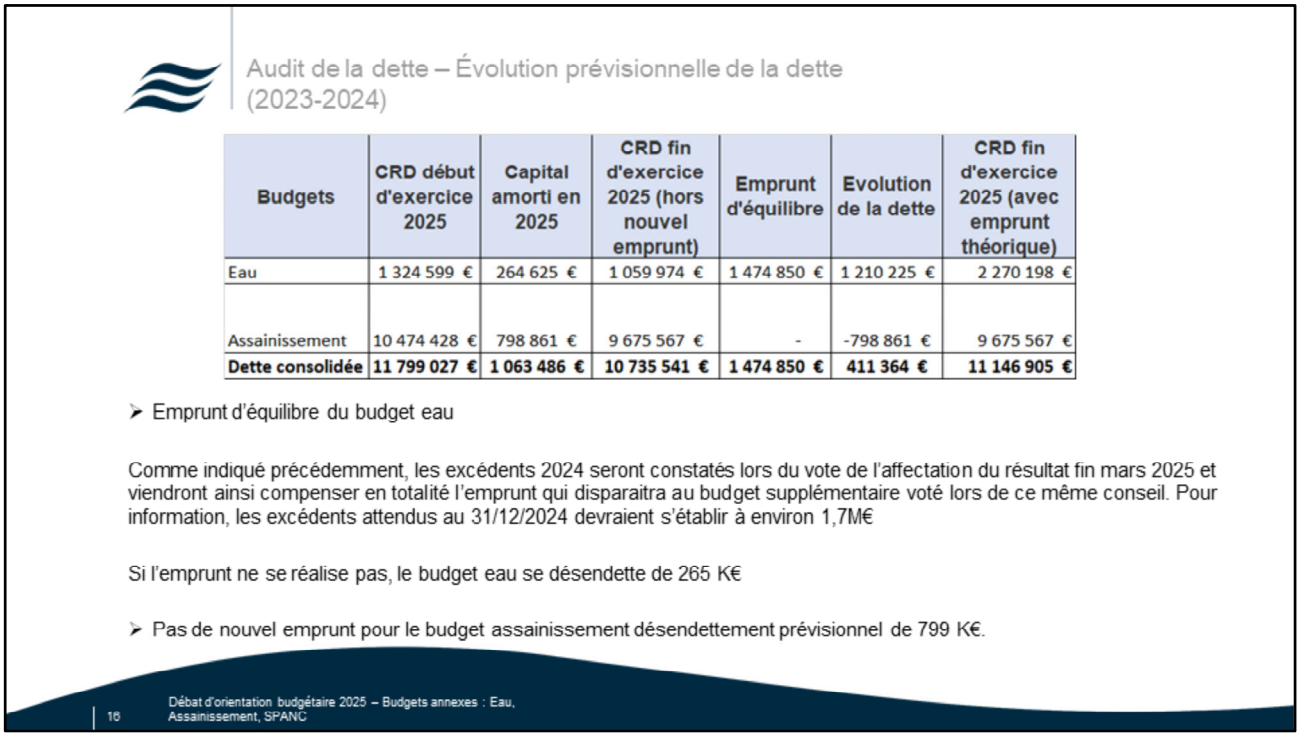

Audit de la dette – Évolution prévisionnelle de la dette (2023-2024)

Budgets	CRD début d'exercice 2025	Capital amorti en 2025	CRD fin d'exercice 2025 (hors nouvel emprunt)	Emprunt d'équilibre	Evolution de la dette	CRD fin d'exercice 2025 (avec emprunt théorique)
Eau	1 324 599 €	264 625 €	1 059 974 €	1 474 850 €	1 210 225 €	2 270 198 €
Assainissement	10 474 428 €	798 861 €	9 675 567 €	-	-798 861 €	9 675 567 €
Dette consolidée	**11 799 027 €**	**1 063 486 €**	**10 735 541 €**	**1 474 850 €**	**411 364 €**	**11 146 905 €**

- Emprunt d'équilibre du budget eau

Comme indiqué précédemment, les excédents 2024 seront constatés lors du vote de l'affectation du résultat fin mars 2025 et viendront ainsi compenser en totalité l'emprunt qui disparaitra au budget supplémentaire voté lors de ce même conseil. Pour information, les excédents attendus au 31/12/2024 devraient s'établir à environ 1,7M€

Si l'emprunt ne se réalise pas, le budget eau se désendette de 265 K€

- Pas de nouvel emprunt pour le budget assainissement désendettement prévisionnel de 799 K€.

16 Débat d'orientation budgétaire 2025 – Budgets annexes : Eau, Assainissement, SPANC

Le nouvel emprunt du budget eau est inscrit pour équilibrer le budget 2025 car les excédents antérieurs, non encore définitivement connus, ne peuvent pas encore être repris. Comme indiqué précédemment, les excédents 2024 seront constatés lors du vote de l'affectation du résultat fin mars 2025 et viendront ainsi compenser en totalité l'emprunt qui disparaitra au budget supplémentaire voté lors de ce même conseil.

Pour information, les excédents attendus au 31/12/2024 devraient s'établir à environ 1,7 M€, donc supérieurs au 1,47 M€ d'emprunts.
Si l'emprunt ne se réalise pas, le budget eau se désendette de 265 K€

En ce qui concerne le budget assainissement, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts et le désendettement prévisionnel est évalué à 799 K€.

La renégociation des prêts en cours n'est pas envisagée compte-tenu de leur multitude et des indemnités de sortie dissuasives. Pour mémoire, ces emprunts sont hérités des reprises de compétence et de la fusion avec la CCBA.

MERCI DE VOTRE ATTENTION
17
Débat d'orientation budgétaire 2025 – Budgets annexes

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE
COMPIÈGNE
www.agglo-compiegne.fr
ARC - Place de l'Hôtel de ville - CS 10007 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 76 00